



Mémoire
Projet de convention concernant la localisation de l'emplacement de l'antenne
de diffusion de la Société Radio-Canada
dans le parc du Mont-Royal

Déposé à l'Office de consultation publique de Montréal
23 octobre 2008

1. Présentation des Amis de la montagne

Les amis de la montagne est un organisme indépendant fondé par la communauté montréalaise en 1986 et qui a pour mission la protection et la mise en valeur du mont Royal. Les amis poursuivent ainsi une très longue tradition, unique au Québec, d'implication des citoyens pour la sauvegarde de la montagne. En ce sens, Les amis ont exprimé à plusieurs reprises dans le passé leurs préoccupations à l'égard des antennes de communication dans le paysage du mont Royal. Les amis apprécient donc cette consultation qui permet de parler à nouveau d'un sujet important et trop souvent ignoré lorsqu'il s'agit de protéger et de mettre en valeur la montagne.

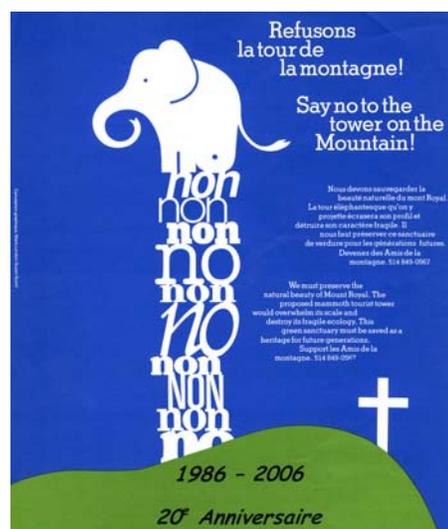
2. Contexte d'intervention

Nous nous permettons de rappeler quelques faits concernant la présence des antennes sur la montagne.

Si en 1960 la tour de Radio-Canada n'a pas soulevé la controverse, il en a été autrement par la suite pour tout ce qui concerne les antennes de communication sur la montagne. La naissance même des Amis de la montagne réfère à l'opposition qu'ont menée des citoyens, appuyés entre autres par Sauvons Montréal et Héritage Montréal, sur un projet de tour de communications couplée d'infrastructures touristiques sous le règne Drapeau ; tour qui ne verra jamais le jour.

Lors du renouvellement de la convention entre la Ville de Montréal et la Société Radio-Canada en 1990, Les amis avaient réussi à faire valoir auprès de la Ville l'ajout au bail d'une clause obligeant la Société à justifier à chaque année, sur les plans économiques et techniques, le besoin de maintenir la tour et ses installations connexes dans l'emplacement loué.¹ Cette clause a été retirée du texte final de l'entente à la demande du nouveau maire de Montréal, M. Pierre Bourque, quelques mois après son arrivée en poste. M. Bourque venait ainsi d'autoriser le maintien de la tour sans plus de justifications pour les 15 prochaines années. Pourtant, un fort mouvement de protestation s'était élevé contre les antennes, que ce soit celles dans le parc ou d'autres dans le secteur de Côte-des-Neiges (voir articles de journaux et lettres en annexe), leur impact sur le paysage de la montagne étant considéré comme majeur.

L'intérêt que portent Les amis au renouvellement de la convention tient donc toujours à la justification de la présence de l'antenne dans le paysage de la montagne, ainsi qu'aux problèmes liés à la santé et à la sécurité des usagers du Parc du Mont-Royal et aux



¹ Lettre de M. Bernard Mahoney, avocat de la ville à M. Pierre-Emile Rocray, administrateur du parc du Mont-Royal. 8 mars 1989.

mesures financières compensatoires dédiées à la protection de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Bien que nous comprenions l'importance stratégique du mont Royal comme site de diffusions et de communication et qu'il faudra maintenir l'antenne à cet endroit pour encore quelques années, nous continuons néanmoins d'affirmer que cette grande tour de 112 mètres peinte de rouge et de blanc n'a pas sa place dans le paysage de la montagne pour des raisons patrimoniales.

3. Évaluation du projet de convention

Les questions concernant la «physique des ondes» et la santé publique sont complexes et exigent des connaissances très spécialisées pour juger de l'exactitude des données fournies par la Société. Nous nous en remettons donc au professionnalisme et à l'impartialité des experts qui ont confirmé qu'il n'y a pas de danger pour la santé et que la montagne est le lieu le plus stratégique du point de vue technique et économique.

À la lumière de nos compétences et expériences, le projet de convention présente des points intéressants tels que :

- Soit mentionné dans le préambule de l'entente le statut d'arrondissement historique et naturel du territoire où se trouve le site visé par le bail.
- Les revenus additionnels découlant de la location aillent exclusivement à la protection de l'arrondissement.

Nos préoccupations

Concernant la justification de l'emplacement et la sécurité du public

Considérant l'historique du dossier et l'évolution des technologies, nous continuons de demander que des justifications soient données sur les plans techniques, financiers et sur la santé publique. Pourrait-on envisager un rapport public annuel concernant la santé et un autre aux cinq ans concernant les aspects techniques et financiers?

Concernant l'intégration au paysage

Nous questionnons l'importance réelle qui est accordé à ce statut d'arrondissement historique et naturel car, outre l'argent des compensations financières, la convention reflètent peu de soucis pour le caractère patrimonial du lieu. De fait, aucune étude concernant les alternatives possibles au site de la montagne n'a été déposée, pas plus que concernant l'impact que l'utilisation présente et futur de la tour aura sur les patrimoines du mont Royal. Conséquemment, le projet n'est justifié qu'en termes techniques sans égard aux dimensions patrimoniales qu'obligent à notre avis l'intervention dans un site patrimonial d'intérêt national comme celui-ci. Les questions posées par Les amis pour mettre en lumière ces manques lors de la soirée d'information publique ont reçu peu de réponses, ce qui démontre que la Société Radio-Canada n'a pas sollicitée l'expertise nécessaire pour intervenir de manière adéquate dans le contexte du nouvel arrondissement historique et naturel.

Nous croyons donc que le renouvellement de cette entente, qui survient pour la première fois depuis la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en 2005, doit être l'occasion de demander à la Société Radio-Canada d'envisager d'autres emplacements possibles pour son antenne, ainsi que différents scénarios de mise en valeur ou d'intégration de la tour dans le paysage de la montagne, afin que celle-ci contribue, dans la mesure du possible, au patrimoine de la montagne.

Ainsi, nous suggérons qu'une étude indépendante portant sur les alternatives possibles au site actuel de la montagne soit réalisée et présentée éventuellement lors du dépôt du premier rapport suggéré plus haut.

Il nous semble aussi essentiel qu'une étude paysagère portant sur le site et la tour soit menée préalablement au renouvellement de l'entente. D'ailleurs, le projet de plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal affirme que la connaissance «constituent un pré requis pour agir de manière éclairée et rigoureuse»². Cette étude pourrait peut-être constituer un volet de l'étude paysagère déjà en cours par le Bureau du Mont-Royal.

En ce sens, nous suggérons que l'avis d'experts dans ces domaines soit sollicité et que des mesures d'intégration paysagère de la tour, développées par des professionnels de l'aménagement, et peut-être obtenues par voie de concours, soient présentées par la Société préalablement au renouvellement de l'entente. Une clause stipulant les modalités et échéances des mesures d'intégration paysagère doit, à notre avis, être ajoutée à l'entente. La présentation de Mme Isabelle Boucher devant la commission nous rend optimiste quant à la possibilité d'une telle mise en valeur qui d'ailleurs pourrait être financée en partie avec l'argent provenant des compensations financières.

Concernant les compensations financières

Nos préoccupations sont de trois ordres. Ces compensations financières ne devront pas dans le futur plaider en faveur du maintien de la tour.

De plus, si la tour dans son apparence actuelle est un mal nécessaire dans le paysage du mont-Royal, nous suggérons également que les compensations financières versées soient investies principalement dans la protection et la mise en valeur des paysages patrimoniaux de la montagne ainsi que dans la biodiversité. L'enjeu soulevé par la place de la tour sur la montagne en est un de paysage et l'argent doit être attribué en priorité à sa protection.

Finalement, nous pensons qu'un processus de gestion transparent des mesures financières compensatoires doit être mis en place pour permettre aux citoyens d'apprécier les efforts de la Ville et de la Société Radio-Canada pour mieux protéger et mettre en valeur les paysages de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

4. Conclusion

² Projet de Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, p.67

Nous croyons que le renouvellement de l'entente, qui survient pour la première fois depuis la création de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, doit être l'occasion de travailler à l'amélioration de l'intégration paysagère de la tour. De plus, nous croyons que la nouvelle convention doit refléter plus clairement le souci de la Ville pour la mise en valeur des paysages du mont Royal et que des mesures concrètes doivent être planifiées et priorisées en ce sens.

Communiqué:

Le comité de concertation intérimaire sur le Mont-Royal prend position pour la démolition de l'antenne de communication de la compagnie Glenayre sur la rue Ridgewood et pour une réglementation sévère qui mettra fin à la prolifération d'antennes de communication à l'intérieur du périmètre de la montagne.

Le comité de concertation intérimaire sur le Mont-Royal est né de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du Mont-Royal entre les Villes de Montréal, Outremont et Westmount et les Amis de la montagne signé en septembre 1989. Outre les signataires de l'accord, les institutions suivantes participent également au comité: l'Université de Montréal, l'Université Mc Gill, l'École Polytechnique, l'Oratoire St-Joseph, Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, le cimetière Mont-Royal ainsi que l'Hôpital Royal Victoria.

Lors de sa dernière rencontre, le vendredi 10 novembre, le Comité a décidé à l'unanimité de prendre position pour la démolition de l'antenne de communication de la compagnie Glenayre sur la rue Ridgewood et pour une réglementation sévère qui mettra fin à la prolifération d'antennes de communication à l'intérieur du périmètre de la montagne.

Cette position vient en appui aux démarches entreprises par la Ville de Montréal qui est plus particulièrement confrontée à ce problème sur son territoire. La Ville travaille à se donner les moyens de régler ce problème qui nuit de plus en plus à la conservation et à la mise en valeur du Mont-Royal.

Les membres du comité invitent tous les intervenants concernés à agir dans ce sens.

Renseignement: Hubert Simard (872-2371)
Conseiller municipal, Ville de Montréal
associé au Comité exécutif
Président du comité de concertation intérimaire

CABINET DU MAIRE
HÔTEL DE VILLE
WESTMOUNT, P.Q.
H3Z 1E2



OFFICE OF THE MAYOR
CITY HALL
WESTMOUNT, P.Q.
H3Z 1E2

Mardi, le 29 janvier 1991

Monsieur Jean Doré,
Maire de Montréal,
bureau 203,
275, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

OBJET: POSITION DE LA VILLE DE WESTMOUNT POUR
LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ANTENNES

Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal de la Ville de Westmount a étudié votre projet de règlement sur les antennes qui sera soumis à une consultation publique le 4 février prochain. Bien que ce soit un pas dans la bonne direction, le Conseil, d'un commun accord, trouve qu'il ne résout d'aucune façon le problème des antennes situées sur la montagne.

Nous sommes d'avis que dans le cadre de l'Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du Mont-Royal, la Ville de Montréal devrait se soucier de la restauration de la qualité du paysage et d'empêcher la prolifération des antennes sur les toits des édifices situés aux abords de la montagne. Il y a des antennes sur la rue Ridgewood, qui par leur présence ridiculisent le but principal à atteindre, qui est d'embellir et de conserver notre montagne et non de la défigurer.

Le Mont-Royal a une grande importance pour l'ensemble de l'île de Montréal et des dispositions particulières concernant cette zone devraient être prises et faire partie du Projet de règlement. Nous espérons que vous comprenez le bien-fondé de nos inquiétudes et de nos objections et que des révisions pertinentes seront apportées à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

May Cutler
Maire

PT/pkp

cc: M. Beuregard, Conseiller Municipal, Ville d'Outremont
J. Choquette, Maire d'Outremont
P. Howlett, Les Amis de la Montagne ✓
A. Limonchik, Conseiller Municipal, Ville de Montréal
J. V. R. Mainville, Directeur général, Ville d'Outremont
H. Simard, Conseiller Municipal, Ville de Montréal



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le jeudi 30 octobre 2008

Mémoire présenté par Les Amis de la montagne dans le cadre de la consultation sur le Projet de convention concernant la location de l'emplacement de l'antenne de diffusion de la Société Radio-Canada dans le parc du Mont-Royal

Afin de ne pas transgresser la loi sur les droits d'auteur, les articles présentés ci-dessous n'ont pas été reproduits :

Pierre-Émile Rocray, *La tour de diffusion de Radio-Canada sur le mont Royal : un mal nécessaire ?*, « La Presse », B3, 1^{er} Mars 1990

Jean-Paul Soulié, *La tour controversée de l'avenue Ridgewood s'abat en emportant une section de la grue*, « La Presse », 30 novembre 1989

Serge Truffaut, *Temps d'antennes*, « Le Devoir »

Toutefois ces documents sont disponibles pour consultation au bureau de l'office de consultation publique de Montréal, situé au 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 à Montréal.

Merci de votre compréhension.